VILLE NUMÉRIQUE : LA SMART CITY, MODE D'EMPLOI

EM41

Partout en France

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Formation d'une journée



Calendrier

2015

23 novembre / 17 décembre 2015

2016

14 janvier / 16 février / 17 mars / 11 avril 2016

« La Smart City » est une collectivité ou un territoire plus intégré et plus participatif permettant d'économiser des dépenses de fonctionnement en facilitant la coproduction du service public par les usagers et les entreprises

Il s'agit d'une solution qui rend obsolète la consommation du service public pour développer la participation et l'implication de tous les acteurs

Le service public ne consiste plus à créer des emplois publics pour fournir un service clés en main, mais il permet l'émergence d'activités économiques

L'évaluation de la politique publique se fera sur la base des actions concrètes qui ont été réalisés pour attirer des entrepreneurs, de la participation active et de la création d'emplois générée par ces mesures

L'objectif de la formation est d'avoir une idée précise de ce qu'est ce nouveau concept émergent, de mettre en valeurs ses atouts et de développer des projets et de la qualité de service en freinant, voire diminuant les dépenses

VOTRE FORMATEUR

Florence PRESSON est consultante en stratégie numérique auprès de sociétés privées.

Elle accompagne des chefs d'entreprises dans la conduite au changement. Elle est le lien entre l'usager et la technique. Elle conçoit des formations de vulgarisation sur des sujets techniques.

Elle est adjointe au Maire en charge du numérique, du développement durable et de la transition énergétique.

Elle intervient régulièrement dans des colloques et conférences. Elle participe aux groupes de travail d'organisations nationales et locales.
Cette formation est le fruit de cette double compétence et de son expérience



L'ÉLU MANAGER

VILLE NUMÉRIQUE : LA SMART CITY, MODE D'EMPLOI

Programme détaillé

9h30 accueil des participants
9h30-9h45 rappel des objectifs et tour de table

9h45 – 10h45
- Introduction de la journée et rappel des attentes du participant
- Définitions du concept de « Smart City », de ses objectifs et de son périmètre
- 3 fondamentaux : Efficacité – Innovation – Participation

Pause

11h00 – 12h30
- La mutualisation comme source de coopération et d'économie
- La place du numérique et des technologies
- Vulgarisation des domaines techniques

Déjeuner

14h00- 15h45
Définition du cadre d'un projet :
- Objectifs attendus,
- Atouts du territoire,
- Identification des risques,
- Pilotage et suivi

Pause

16h00- 17h30
Identification des domaines et illustration avec des exemples concrets :
- Mobilité & travail
- Tourisme & vie économique
- Démocratie active
- Services administratifs

Pour chacun de ces domaines, exposés d'un exemple concret, avec la mise en évidence des impacts sur le territoire

Echange et points de vue des participants autour de ces exemples

10, rue du Delta 75009 Paris Tél : 01 83 62 11 80 - Fax : 01 48 78 04 20 mail : contact@is-elus.com



L'ÉLU MANAGER

VILLE NUMÉRIQUE : LA SMART CITY, MODE D'EMPLOI

Conditions d'inscription

Pour connaître le prix de cette formation reportez-vous à la grille tarifaire en pages suivantes.

Merci de compléter le formulaire de le signer puis de le faire signer impérativement par l'autorité compétente accompagné de son cachet et de l'envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : Institut Supérieur des Élus - 10, rue du Delta -75009 Paris. En adresser une copie par courriel à contact@is-elus.com

L'annulation du fait du participant devra intervenir dans les 14 jours calendaires avant le début du stage, à défaut les frais d'inscription resteront dus.

Lieu de formation

Vous serez informé du lieu exact environ 20 jours avant le début de la formation.

Conditions de la formation

Pour la plupart des sessions nous limitons volontairement le nombre de participants afin de privilégier la qualité de la relation formateur-participant.

Règlement

Une facture sera envoyée à la collectivité au lendemain de la prestation de formation par SOLen, organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur et dont notre Institut est la marque commerciale. Le règlement se fait par virement sur le compte bancaire de SOLen.
SOLen étant exempté de la collecte de la TVA (Code général des impôts) les tarifs sont établis tout compris sans taxe. Pour toute question concernant la facturation appeler SOLen au 02 46 47 02 18



L'ÉLU MANAGER

VILLE NUMÉRIQUE : LA SMART CITY, MODE D'EMPLOI

Remplir un bulletin d'inscription par participant

Date(s) de la formation : Tarif par jour :

Total en fonction du nombre de jour :

Participant

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom : Prénom :

Mandat en cours :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

E-mail :

La collectivité

Nom de la collectivité

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre d'habitants :

☐ Je déclare être élu ☐ Oui, je souhaite m'inscrire à la formation ci-dessus visée

Le coût de la formation intègre l'ensemble des supports de cours et les pauses cafés. Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement direct, par chaque participant, auprès de sa collectivité.

☐ Oui, je souhaite recevoir une attestation de participation en exemplaires

Date et signature du participant (obligatoire)	Responsable de la collectivité et cachet de la collectivité (obligatoire)



L'ÉLU MANAGER

VILLE NUMÉRIQUE : LA SMART CITY, MODE D'EMPLOI

Grille tarifaire

Tarif « élus » et « collaborateurs » pour les formations dispensées à l'institut

Moins de 1000 habitants : 395 €
de 1000 à 2000 habitants : 456 €
de 2000 à 5000 habitants : 490 €
de 5000 à 10000 habitants : 620 €
de 10000 à 20000 habitants : 660 €
de 20000 à 35000 habitants : 680 €
de 35000 à 50000 habitants : 700 €
Plus de 50000 habitants, organismes publics et assistants parlementaires : 790 €
Conseils généraux et régionaux : 795 €
Autres (Dirigeants, cadres, étudiants) : nous consulter

Tarif pour les formations personnalisées (dans vos locaux et/ou à l'institut):

Formation personnalisée (l'intervenant accompagne exclusivement l'élu),
Tarif journalier : 890 €

Tarif pour les formations de groupe dans vos locaux :

Quelle que soit la taille de votre collectivité et le nombre de collaborateurs qui souhaitent participer à la séance de formation, l'ISE vous propose un tarif sur mesure avec l'intervenant de votre choix sur l'ensemble de notre catalogue.
Des formations spécifiques à vos problématiques peuvent être également proposées sous forme de séminaire d'un ou plusieurs jours avec la participation d'un ou plusieurs formateurs ; devis gratuit sur demande.
Tarif journalier : A partir de 1385 euros pour un groupe de 3 à 12 personnes

N.B : Nos tarifs s'entendent tout compris, SOLen l'organisme agréé dont l'ISE est la marque commerciale étant exonéré de la perception de la TVA